

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 12 AVRIL 2017 – 20H00

L'an deux mille dix-sept, le douze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 7 avril 2017.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 12 Votants : 12 + 1 pouvoir

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET, M. Nicolas SAGNES, Mme Julie SAMAIN, Mme Emilie TAVERNIER.

Membres excusés ayant donné procuration: M. Pierre-Emmanuel LECLERE (procuration à M. Yves BOYER).

Membres excusés : Mme Amale CHABBERT, Mme Oriana ERMANN.

M. Nicolas SAGNES est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET COMMUNE M14 - EXERCICE 2017

Vu les articles L.2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité des membres présents **12 voix + 1 pouvoir pour** de voter le budget primitif 2017, qui peut être résumé comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	407 244,28 €	013	Atténuations de charges	5 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	471 000,00 €	70	Produit des services	4 100,00 €
014	Atténuation de produits	60 100,00 €	73	Impôts et taxes	651 418,39 €
65	Autres charges de gestion courante	117 251,00 €	74	Dotations et participations	154 270,00 €
66	Charges financières	28 636,97 €	75	Autres produits de gestion courante	7 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	77	Produits exceptionnels	79,57 €
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sectio	8 416,51 €	R 002	RESULTAT REPORTE	371 780,80 €
TOTAL DES DEPENSES		1 193 648,76 €	TOTAL DES RECETTES		1 193 648,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	65 060,54 €	013	Subventions d'investissement	627 500,00 €
204	Subventions d'équipements versés	21 000,00 €	10	Dotations, fonds divers réserves	385 358,56 €
21	Immobilisations corporelles	817 384,14 €	1068	Excédent de fonctionnement	100 000,00 €
23	Immobilisations en cours	2 143 425,00 €	21	Virement de la section de fonctio	100 000,00 €
10	dotation	76 542,88 €	040	Opérations d'ordre de transfert ent	8 416,51 €
16	Remboursement d'emprunts	139 281,00 €	041	opérations patrimoniales	2 850 000,00 €
041	opérations patrimoniales	2 850 000,00 €	R 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	2 041 418,49 €

2. BUDGET ASSAINISSEMENT M49 – EXERCICE 2017

Vu les articles L.2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, **décide à l'unanimité des membres présents 12 voix + 1 pouvoir pour** de voter le budget primitif 2017, qui peut être résumé comme suit:

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	68 463,52 €	70	Vente de produits finis, prestations	62 000,00 €
14	Atténuations de produits	8 000,00 €	042	Opé. d'ordre de transferts entre sec	7 903,55 €
65	Autres charges de gestion courante	2 750,00 €			
66	Charges financières	6 417,15 €			
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sect	30 820,68 €	R 002	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	48 047,80 €
TOTAL DES DEPENSES		117 951,35 €	TOTAL DES RECETTES		117 951,35 €

20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	13	Subventions d'investissement	59 741,22 €
21	Immobilisations corporelles	61 315,39 €	106	Réserves	35 000,00 €
23	Immobilisations en cours	23 395,06 €	21	Virement de la section de fonctionnement	
16	Remboursement d'emprunts	15 292,72 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sect	30 820,68 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sect	7 903,55 €	R 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	2 344,82 €
TOTAL DES DEPENSES		127 906,72 €	TOTAL DES RECETTES		127 906,72 €

3. BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Trésorier Principal nous a transmis un état de créances irrécouvrables, budget Assainissement, pour les années 2012 et 2013.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les admissions en non-valeur des sommes restant dues admissions en non-valeur de créances pour un montant de 276,90 € (pour 6 redevables), montant incluant la part de VEOLIA et de la CAPCA qui restera à leur charge.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter les admissions en non-valeur de créances pour un montant de 276,90 € (pour 6 redevables) ;
- de charger le maire d'établir les mandats correspondant article 654 et de transmettre la délibération au Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 12 voix + 1 pouvoir pour DÉCIDE :**

- **d'accepter** les admissions en non-valeur de créances pour un montant de 276,90 € (pour 6 redevables) ;
- **de charger** le maire d'établir les mandats correspondant article 654 et de transmettre la délibération au Trésorier Principal.

4. FRAIS DE TRANSPORT POUR FORMATION

Monsieur le Maire précise que le CNFPT, qui organise les formations de la fonction publique territoriale, prend en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration pour certaines catégories de formation et/ou d'agents. Par ailleurs, d'autres formations peuvent être organisées hors CNFPT.

Aussi, et dans un souci d'équité, il propose que les frais de transport, d'hébergement et de restauration non pris en charge (à l'exception des préparations aux concours et examens professionnels) soient remboursés selon les mêmes modalités de calcul que le CNFPT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents 12 voix + 1 pouvoir pour :**

- **Décide** que les frais de transport, d'hébergement et de restauration pour formation non pris en charge (à l'exception des préparations aux concours et examens professionnels) seront remboursés selon les mêmes modalités de calcul que le CNFPT.

5. INFORMATIONS

- Feux d'artifices : vendredi 14 juillet.

- Une manifestation sera organisée pour redynamiser le marché hebdomadaire avec l'arrivée de nouveaux acteurs.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : à déterminer.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23h15.